



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 8 8 6 – 2 0 1 8

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2018, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 737-2007-1 CONCERNANT L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE LES RUES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ ET À COUVRIR LE COÛT ANNUEL DE CET ENTRETIEN, LORSQUE REQUIS, PAR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS EN BORDURE DES RUES PRIVÉES CONCERNÉES.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2018 ENTRE EN VIGUEUR LE 22 AOÛT 2018, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT.

RENALD GRAVEL, M.A.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER